

CONSERVATION DES ARCHIVES

Document	Durée de conservation au sein de la paroisse ou du secteur (1)	Durée de conservation au sein des archives du diocèse (2)	Destruction (3)
Contrats et convention	Durée du contrat	5 ans	
Bail	Durée du bail	5 ans	
Garanties	Durée de la garantie	Sans objet	X
Facture, pièce justificative, comptes annuels	10 ans	Sans objet	X
Relevé bancaire et talon de chèques	10 ans	Sans objet	X
Police d'assurance	Jusqu'à résiliation	5 ans	
Impôt et taxe	6 ans	Sans objet	X
Inventaire	10 ans	Sans objet	X
Bulletin de paie	6 ans	40 ans	
Registre du personnel	Illimité	Sans objet	
Tout document RH	6 ans	5 ans	
Contrat de travail	5 ans après le départ du salarié	10 ans	
Compte-rendu C.P.A.E. / C.S.A.E.	5 ans	Sans objet	X
Acte notarié	30 ans	Illimité	

(1) au-delà de cette durée, les archives sont, soit détruites (3), soit remises au service des archives diocésaines après conditionnement par catégorie et en fonction de la durée de conservation restante (2)